

Modifié le 14/12/23

La prévention spécialisée est une action éducative envers les jeunes dans les quartiers où se situent des risques d'inadaptation sociale. Elle vise à permettre à ces jeunes en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement et de restaurer le lien social.

Les lois de décentralisation et de rénovation de l'action sociale ont placé la prévention spécialisée dans le champ de la protection de l'enfance et de la tarification sociale et médico-sociale conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles. Pour ce faire, les éducatrices et éducateurs se déplacent sur les territoires, dans la rue, dans les structures, pour aller vers les jeunes en difficulté. Ils recherchent l'acceptation de l'intervention dans le respect de la libre adhésion, l'anonymat et la confidentialité.

Actions de la Métropole

Compétence de la Métropole Rouen Normandie depuis le 1^{er} janvier 2017, la prévention spécialisée s'inscrit dans une nouvelle gouvernance articulant une stratégie d'intervention à l'échelle communale. La Métropole finance cinq associations qui interviennent sur les territoires de douze communes. Ces dernières participent aux budgets des associations à hauteur de 15% des budgets alloués, ainsi qu'à la définition des orientations locales à prendre en compte dans la mise en œuvre des actions auprès des jeunes.

Un référentiel métropolitain détermine le contour de l'intervention des équipes éducatives qui interviennent auprès des jeunes âgés de 11 à 25 ans en voie de marginalisation et veillent prioritairement à prévenir le décrochage scolaire, à favoriser l'accès à la formation et à l'emploi, à prévenir les conduites à risques. Ces orientations sont déclinées localement sur les territoires de chaque commune concernée.

En 2022, la Métropole a renouvelé les habilitations de cinq associations à mener des actions de prévention spécialisée sur le territoire de douze communes.

Chaque année près de 1 800 jeunes de la Métropole bénéficient des actions de la prévention spécialisée.

Services de prévention spécialisée du territoire

Sur le territoire de la Métropole la prévention spécialisée intervient sur les territoires de 12 communes.

L'actualité

- La Métropole a choisi de renforcer les territoires existants en finançant des postes éducatifs supplémentaires (8 postes au total : 4 en 2023 et 4 en 2024 pour un montant total de 400 000€)
- Une réflexion est menée sur l'opportunité d'amplifier l'action sur d'autres territoires non couverts à ce jour
- Un travail est en cours sur la mutation sociologique des quartiers

[Consulter la carte des territoires.](#)

Services de prévention spécialisée	Communes d'intervention
AFPAC boulevard Claude Monet 76380 Canteleu siegesocial@afpac.net Tél. : 02 32 83 20 70	Canteleu
APER Tour Borel Rue Jules Ferry Apt3 – RDC 76160 Darnétal Tél. : 02.32.12.02.67	Darnétal
APRE 3 rue du Neubourg 76504 ELBEUF Apre2@wanadoo.fr Tél. : 02.35.77.28.41	Caudebec-lès-Elbeuf Cléon Elbeuf-sur-Seine Oissel-sur-Seine Saint-Pierre-lès-Elbeuf Rouen (Quartiers les Sapins, Lombardie, Châtelet, Grand-Mare et Grammont)

	ASPIC Immeuble Faucigny, Rez-de- Chaussée 6 rue des Alpes 76800 Saint Etienne du Rouvray siegesocial@aspicps.fr Tél. : 02 32 91 71 80	Saint-Etienne-du-Rouvray
	CAPS 167 bis avenue des alliés 76143 Petit-Quevilly caps76@wanadoo.fr Tél. : 02.35.63.19.27	Grand-Couronne Le Petit-Quevilly Sotteville-lès-Rouen

Contacts :

Métropole Rouen Normandie
Direction Solidarité
Direction adjointe cohésion sociale

Gaëlle FOURRÉ
Chargée de la prévention spécialisée
 02.35.52.92.75
Gaelle.fourre@metropole-rouen-normandie.fr

Sophie MAIRE
Directrice adjointe cohésion sociale
 02.35.52.83.60
Sophie.maire@metropole-rouen-normandie.fr